

DEC192681DR15

Décision portant nomination de M. Sébastien FOURCADE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171277DGDS portant création de l'unité mixte n° 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) et nommant M. Mario MAGLIONE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5026¹ en mai 2019 ;

Considérant que M. Sébastien FOURCADE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 24 au 26 juin 2019 et du 23 au 25 septembre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien FOURCADE, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1^{er} octobre 2019.

M. Sébastien FOURCADE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien FOURCADE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 octobre 2019

Le directeur de l'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général
de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)